

Publié le : - 4 JUIN 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 18 mai 2026.

Date de la convocation : 12 mai 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BOUVIER Gérard, KERVRANN Maryvonne, BRODIER Lionel, DUVAL Soazig, CRESPIEN Grégory, LE TORTOREC Pierre-Yves, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, CORBEL Yann, AUFRAY Claude, BENDJAMAA Isabelle, DELAHAYE Isabelle, CERTENAIS Fabrice, BRIAND Stéphanie, TRELLU Gwénaël, BRANQUART Delphine, TANVEZ Christelle, ABDOU Amel, LEBEL François, HERAULT Charlotte (jusqu'à 20h44).

Absents ayant donné pouvoir : POITEVIN Isabelle (a donné pouvoir à Mme DELAHAYE Isabelle), BEUX Gwénaëlle (a donné pouvoir à M. LEBEL François), HERAULT Charlotte (à partir de 20h44, a donné pouvoir à M. CERTENAIS Fabrice).

Présidente : Madame le Maire.

Secrétaire de séance : GIFFARD Jean-François.

2026-29 - Droit à la formation des élus

Rapporteur : Madame le Maire

La formation des élus municipaux constitue un droit reconnu par le code général des collectivités territoriales, permettant à chacun d'exercer pleinement son mandat.

Dans ce cadre, il appartient au conseil municipal de définir les modalités d'exercice de ce droit ainsi que les moyens financiers qui y sont consacrés.

Modalités d'exercice :

Les actions de formation ont vocation à accompagner les élus dans l'exercice de leurs fonctions. À ce titre, elles peuvent porter de manière générale sur l'ensemble des domaines liés à la gestion, à l'administration et au développement de la collectivité, ainsi que sur toute thématique utile à l'exercice du mandat.

Les élus titulaires d'une délégation bénéficient d'une formation au cours de la première année du mandat, dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Les frais liés aux actions de formation sont pris en charge par la commune dans les conditions prévues par les textes en vigueur, sous réserve que les formations soient dispensées par des organismes agréés par l'autorité compétente.

Les demandes de formation font l'objet d'un accord préalable du maire, dans le respect du bon fonctionnement de l'assemblée et du principe d'égalité entre les élus.

Moyens financiers :

Les crédits consacrés à la formation des élus sont inscrits chaque année au budget de la commune, dans le respect des dispositions légales applicables. Ils sont adaptés aux besoins de formation des élus tout au long du mandat et peuvent, en tant que de besoin, faire l'objet d'ajustements en cours d'exercice afin de répondre aux nécessités liées notamment au début du mandat.

Pour l'année 2026, un montant de 5 700 € a été inscrit au budget (soit, comme chaque année, 5% des crédits prévus au compte 65311 – Indemnité des élu(e)s).

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le

ID : 035-213500598-20260518-202629-DE

Il est envisagé, dans le cadre d'une prochaine étape budgétaire, d'inscrire un montant complémentaire de 10 000 € pour les besoins spécifiques liés au démarrage du mandat.

Il est rappelé que les élus bénéficient également, à titre individuel, d'un droit à la formation mobilisable à leur initiative, indépendamment des crédits inscrits au budget communal.

Vu la commission unique du 4 mai 2026,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix Pour,

Le Conseil Municipal :

- Approuve les modalités relatives à l'exercice du droit à la formation des élus telles que définies ci-dessus;
- décide que les crédits nécessaires à la formation des élus sont inscrits annuellement au budget de la commune dans les conditions exposées ;
- précise que les demandes de formation seront examinées dans le respect des principes définis par la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, GIFFARD Jean-François

Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 035-213500598-20260518-202630-DE

Publié le : **29.MAI 2026**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 18 mai 2026.



Date de la convocation : 12 mai 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BOUVIER Gérard, KERVRANN Maryvonne, BRODIER Lionel, DUVAL Soazig, CRESPIN Grégory, LE TORTOREC Pierre-Yves, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, CORBEL Yann, AUFFRAY Claude, BENDJAMAA Isabelle, DELAHAYE Isabelle, CERTENAIS Fabrice, BRIAND Stéphanie, TRELLU Gwénaél, BRANQUART Delphine, TANVEZ Christelle, ABDOU Amel, LEBEL François, HERAULT Charlotte (jusqu'à 20h44).

Absents ayant donné pouvoir : POITEVIN Isabelle (a donné pouvoir à Mme DELAHAYE Isabelle), BEUX Gwénaëlle (a donné pouvoir à M. LEBEL François), HERAULT Charlotte (à partir de 20h44, a donné pouvoir à M. CERTENAIS Fabrice).

Présidente : Madame le Maire.

Secrétaire de séance : GIFFARD Jean-François.

2026-30 - Autorisation de signature de la convention d'utilisation des missions facultatives du CDG35

Rapporteur : Madame le Maire

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine développe, en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs, tels que par exemple les remplacements temporaires, la médecine du travail, les études de poste.

L'accès à ces missions est assujéti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières. Cette convention est complétée par des conditions particulières d'utilisation pour certaines missions.

La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et aux tarifs propres à chaque mission pour l'année en cours. Les tarifs des missions sont fixés chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG 35.

Vu la commission unique du 04 mai 2026,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix Pour,

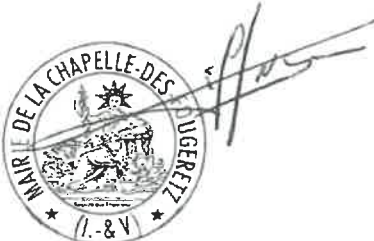
Le Conseil Municipal :

- autorise Mme le Maire à signer la convention cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine, ainsi que les actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.).

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, GIFFARD Jean-François

Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le : 29 MAI 2026

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 035-213500598-20260518-202631-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 18 mai 2026.

Date de la convocation : 12 mai 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BOUVIER Gérard, KERVRANN Maryvonne, BRODIER Lionel, DUVAL Soazig, CRESPIEN Grégory, LE TORTOREC Pierre-Yves, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, CORBEL Yann, AUFFRAY Claude, BENDJAMAA Isabelle, DELAHAYE Isabelle, CERTENAIS Fabrice, BRIAND Stéphanie, TRELLU Gwénaél, BRANQUART Delphine, TANVEZ Christelle, ABDOU Amel, LEBEL François, HERAULT Charlotte (jusqu'à 20h44).

Absents ayant donné pouvoir : POITEVIN Isabelle (a donné pouvoir à Mme DELAHAYE Isabelle), BEUX Gwénaëlle (a donné pouvoir à M. LEBEL François), HERAULT Charlotte (à partir de 20h44, a donné pouvoir à M. CERTENAIS Fabrice).

Présidente : Madame le Maire.

Secrétaire de séance : GIFFARD Jean-François.

2026-31 - Renouvellement d'un comité social territorial et de sa formation spécialisée

Rapporteur : Madame le Maire

Un comité social territorial (CST) doit être institué dans les collectivités territoriales employant au moins 50 agents.

Il est constaté qu'au 1er janvier 2026, l'effectif de la collectivité est supérieur à ce seuil réglementaire, aussi, le CST doit être renouvelé.

Afin d'anticiper l'organisation des élections professionnelles prévues le 10 décembre 2026, il convient de fixer les modalités de composition du comité social territorial ainsi que de sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSSCT).

En particulier, doit être décidé le nombre de représentants titulaires du personnel, déterminé en fonction des effectifs de la collectivité, qui peut être fixé entre 3 et 5. Il est proposé de le fixer à 4, comme actuellement.

Doit également être décidé si l'avis des représentants de la collectivité doit être expressément recueilli lors de l'instance. Il est proposé qu'il le soit.

Des dispositions identiques sont proposées concernant la FSSSCT.

Conformément à la réglementation, les organisations syndicales ont été consultées par courrier en date du 8 avril 2026.

Vu la commission unique du 4 mai 2026 ;

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix Pour,

Le Conseil Municipal :

- fixe à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du CST, et à 4 le nombre de suppléants ;
- fixe à 4 le nombre de représentants titulaires de la collectivité, et à 4 le nombre de suppléants ;
- décide le recueil de l'avis des représentants de la collectivité ;

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 035-213500598-20260518-202631-DE

- institue une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSSCT) au sein du CST ;
- fixe la composition de la FSSSCT dans les mêmes proportions que celles du CST, soit :
 - o 4 représentants titulaires du personnel et 4 suppléants ;
 - o 4 représentants titulaires de la collectivité et 4 suppléants ;
- décide le recueil de l'avis des représentants de la collectivité au sein de la FSSSCT.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, GIFFARD Jean-François

Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 035-213500598-20260518-202632-DE

Publié le : **29 MAI 2026**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 18 mai 2026.



Date de la convocation : 12 mai 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BOUVIER Gérard, KERVRANN Maryvonne, BRODIER Lionel, DUVAL Soazig, CRESPIEN Grégory, LE TORTOREC Pierre-Yves, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, CORBEL Yann, AUFRAY Claude, BENDJAMAA Isabelle, DELAHAYE Isabelle, CERTENAIS Fabrice, BRIAND Stéphanie, TRELLE Gwénaél, BRANQUART Delphine, TANVEZ Christelle, ABDOU Amel, LEBEL François, HERAULT Charlotte (jusqu'à 20h44).

Absents ayant donné pouvoir : POITEVIN Isabelle (a donné pouvoir à Mme DELAHAYE Isabelle), BEUX Gwénaëlle (a donné pouvoir à M. LEBEL François), HERAULT Charlotte (à partir de 20h44, a donné pouvoir à M. CERTENAIS Fabrice).

Présidente : Madame le Maire.

Secrétaire de séance : GIFFARD Jean-François.

2026-32 - Centre communal d'action sociale (CCAS) - Fixation du nombre d'administrateurs du conseil d'administration du CCAS

Rapporteur : Mme le Maire

En application de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il revient au conseil municipal de fixer, par délibération, le nombre de membres au conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS).

Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale comprend Madame le Maire, qui en est la présidente et, en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par Madame le Maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Pour permettre la mise en place de la structure communale et compte tenu de la taille de la collectivité, il est proposé de fixer à 5 le nombre d'administrateurs élus au sein du conseil municipal et à 5 le nombre d'administrateurs nommés par le Maire.

Vu la commission unique du 4 mai 2026 ;

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix Pour,

Le Conseil Municipal :

- fixe à 5 le nombre de membres du CA du CCAS élus au sein du conseil municipal et à 5 le nombre de membres du CA du CCAS nommés par le Maire.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, GIFFARD Jean-François

Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le : 29 MAI 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 18 mai 2026.

Date de la convocation : 12 mai 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BOUVIER Gérard, KERVRANN Maryvonne, BRODIER Lionel, DUVAL Soazig, CRESPIEN Grégory, LE TORTOREC Pierre-Yves, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, CORBEL Yann, AUFFRAY Claude, BENDJAMAA Isabelle, DELAHAYE Isabelle, CERTENAIS Fabrice, BRIAND Stéphanie, TRELLU Gwénaél, BRANQUART Delphine, TANVEZ Christelle, ABDOU Amel, LEBEL François, HERAULT Charlotte (jusqu'à 20h44).

Absents ayant donné pouvoir : POITEVIN Isabelle (a donné pouvoir à Mme DELAHAYE Isabelle), BEUX Gwénaëlle (a donné pouvoir à M. LEBEL François), HERAULT Charlotte (à partir de 20h44, a donné pouvoir à M. CERTENAIS Fabrice).

Présidente : Madame le Maire.

Secrétaire de séance : GIFFARD Jean-François.

2026-33 - Élections des membres élus du CCAS

Présidence : Mme le Maire

Conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles et sous la présidence de Mme le Maire, il convient de procéder à l'élection des membres élus du conseil d'administration du CCAS.

Ils sont élus au sein du conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Une liste est déposée :

Liste n°1

1. Murielle Denis
2. Fabrice Certenais
3. Isabelle Poitevin
4. Isabelle Bendjamaa
5. Amel Abdou
6. Patrick Garny
7. Gwénaëlle Beux

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son vote dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 035-213500598-20260518-202633-DE



Le résultat du vote est le suivant :

	Liste 1
Nombre de votants	27
Nombre de bulletins	27
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Suffrages valablement exprimés	27
Répartition des sièges	Liste 1 : 5 sièges

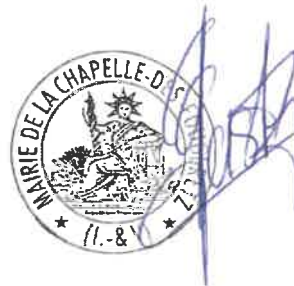
Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

- Mme Murielle DENIS
- M. Fabrice CERTENAIS
- Mme Isabelle POITEVIN
- Mme Isabelle BENDJAMAA
- Mme Amel ABDOU

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, GIFFARD Jean-François

Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le : **29 MAI 2026**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 18 mai 2026.



Date de la convocation : 12 mai 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BOUVIER Gérard, KERVRANN Maryvonne, BRODIER Lionel, DUVAL Soazig, CRESPIN Grégory, LE TORTOREC Pierre-Yves, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, CORBEL Yann, AUFFRAY Claude, BENDJAMAA Isabelle, DELAHAYE Isabelle, CERTENAIS Fabrice, BRIAND Stéphanie, TRELLU Gwénaél, BRANQUART Delphine, TANVEZ Christelle, ABDOU Amel, LEBEL François, HERAULT Charlotte (jusqu'à 20h44).

Absents ayant donné pouvoir : POITEVIN Isabelle (a donné pouvoir à Mme DELAHAYE Isabelle), BEUX Gwénaëlle (a donné pouvoir à M. LEBEL François), HERAULT Charlotte (à partir de 20h44, a donné pouvoir à M. CERTENAIS Fabrice).

Présidente : Madame le Maire.

Secrétaire de séance : GIFFARD Jean-François.

Mme Le Maire a quitté la salle lors du vote de la délibération.

Mme BLANC Natacha a alors présidé la séance.

2026-34- Compte financier unique 2025 - Budget principal

Rapporteur : Jean-François GIFFARD

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion. Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2025, il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal le compte financier unique du budget principal de l'exercice 2025 dressé par Mme le Maire :

Section de fonctionnement	
Dépenses réalisées	4 643 702,83 €
Recettes réalisées	5 296 046,58 €
Excédent sur l'exercice	652 343,75 €
Excédent cumulé	2 152 343,75 €

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 035-213500598-20260518-202634-DE



Section d'investissement	
Dépenses réalisées	4 016 906,57 €
Recettes réalisées	4 692 963,59 €
Excédent sur l'exercice	676 057,02 €
Déficit cumulé	- 1 253 194,67 €

Vu la commission unique du 4 mai 2026,

Après que Madame le Maire a quitté la salle, et sous la présidence de Mme Blanc,

Après en avoir délibéré,

Par 26 voix Pour,

Le Conseil Municipal :

- approuve le compte financier unique 2025 du budget principal de la commune.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, GIFFARD Jean-François

Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le : **29 MAI 2026**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 18 mai 2026.



Date de la convocation : 12 mai 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BOUVIER Gérard, KERVRANN Maryvonne, BRODIER Lionel, DUVAL Soazig, CRESPIEN Grégory, LE TORTOREC Pierre-Yves, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, CORBEL Yann, AUFFRAY Claude, BENDJAMAA Isabelle, DELAHAYE Isabelle, CERTENAIS Fabrice, BRIAND Stéphanie, TRELLU Gwénaél, BRANQUART Delphine, TANVEZ Christelle, ABDOU Amel, LEBEL François, HERAULT Charlotte (jusqu'à 20h44).

Absents ayant donné pouvoir : POITEVIN Isabelle (a donné pouvoir à Mme DELAHAYE Isabelle), BEUX Gwénaëlle (a donné pouvoir à M. LEBEL François), HERAULT Charlotte (à partir de 20h44, a donné pouvoir à M. CERTENAIS Fabrice).

Présidente : Madame le Maire.

Secrétaire de séance : GIFFARD Jean-François.

Mme Le Maire a quitté la salle lors du vote de la délibération.

Mme BLANC Natacha a alors présidé la séance.

2026-35 – Compte financier unique 2025 – Budget Haut Danté

Rapporteur : Jean-François GIFFARD

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion. Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025, le Conseil Municipal, délibérant sur le compte financier unique du budget annexe du Haut Danté de l'exercice 2025 dressé par Mme le Maire :

Section de fonctionnement	
Dépenses réalisées	115 880,05 €
Recettes réalisées	0€
Excédent sur l'exercice	115 880,05 €
Excédent cumulé	0€

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 035-213500598-20260518-202635-DE



Section d'investissement	
Dépenses réalisées	0 €
Recettes réalisées	0 €
Excédent sur l'exercice	0 €
Excédent cumulé	0 €

Vu la commission unique du 4 mai 2026,

Après que Madame le Maire a quitté la salle, et sous la présidence de Mme Blanc,

Après en avoir délibéré,

Par 26 voix Pour,

Le Conseil Municipal :

- approuve le compte financier unique 2025 du budget annexe du Haut Danté.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, GIFFARD Jean-François

Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le : 29 MAI 2026

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 035-213500598-20260518-202636-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA
CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 18 mai 2026.



Date de la convocation : 11 mai 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BOUVIER Gérard, KERVRANN Maryvonne, BRODIER Lionel, DUVAL Soazig, CRESPIEN Grégory, LE TORTOREC Pierre-Yves, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, CORBEL Yann, AUFFRAY Claude, BENDJAMAA Isabelle, DELAHAYE Isabelle, CERTENAIS Fabrice, BRIAND Stéphanie, TRELLU Gwénaél, BRANQUART Delphine, TANVEZ Christelle, ABDOU Amel, LEBEL François, HERAULT Charlotte (jusqu'à 20h44).

Absents ayant donné pouvoir : POITEVIN Isabelle (a donné pouvoir à Mme DELAHAYE Isabelle), BEUX Gwénaëlle (a donné pouvoir à M. LEBEL François), HERAULT Charlotte (à partir de 20h44, a donné pouvoir à M. CERTENAIS Fabrice).

Présidente : Madame le Maire.

Secrétaire de séance : GIFFARD Jean-François.

2026-36 - Affectation des résultats 2025 – Budget principal

Rapporteur : Jean-François GIFFARD

Afin de pouvoir procéder à l'affectation des résultats 2025 du budget principal, il est d'abord rappelé les résultats par section :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Résultat annuel 2025	652 343,75 €	Résultat annuel 2025	676 057,02 €
Résultats antérieurs reportés	1 500 000,00 €	Résultats antérieurs reportés	- 1 929 251,69 €
Résultat cumulé (à affecter)	2 152 343,75 €	Résultat cumulé	- 1 253 194,67 €

Il est ensuite constaté le solde des restes à réaliser en investissement afin de permettre de déterminer si la commune est en besoin de financement (solde négatif) ou en capacité de financement (solde positif).

Solde des restes à réaliser d'investissement		Détermination du besoin ou de la capacité de financement	
Restes à réaliser recettes	3 104 625,50 €	Résultat cumulé d'investissement	- 1 253 194,67 €
Restes à réaliser dépenses	421 199,03 €	Solde des restes à réaliser	2 683 426,47 €
Soldes des restes à réaliser	2 683 426,47 €	Solde	1 430 231,80 €

Il est constaté un solde positif : il y a donc une capacité de financement. Une affectation au compte 1068 (réserve) est facultative.

Afin de financer une partie des investissements et réduire le recours à l'emprunt, il est proposé d'affecter néanmoins une dotation de 652 343,75 € en réserve au compte 1068. Ce montant est déduit du résultat cumulé constaté en section de fonctionnement et permet d'en déduire le montant d'excédent reporté en recettes de fonctionnement au compte 002.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 035-213500598-20260518-202636-DE

Proposition d'affectation

Affectation en réserve (C/1068)	652 343,75 €
Déficit d'investissement reporté (D/001)	- 1 253 194,67 €
Excédent de fonctionnement reporté (R/002)	1 500 000,00 €

Vu la commission unique du 4 mai 2026,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix Pour,

Le Conseil Municipal affecte les résultats comme suit :

- Compte 1068 (affectation en réserve) : 652 343,75 €
- Compte D 001 : déficit d'investissement reporté : 1 253 194,67 €
- Compte R 002 : excédent de fonctionnement reporté : 1 500 000 €

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, GIFFARD Jean-François

Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le : 29 MAI 2026

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 035-213500598-20260518-202637-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 18 mai 2026.

Date de la convocation : 12 mai 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BOUVIER Gérard, KERVRANN Maryvonne, BRODIER Lionel, DUVAL Soazig, CRESPIEN Grégory, LE TORTOREC Pierre-Yves, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, CORBEL Yann, AUFRAY Claude, BENDJAMAA Isabelle, DELAHAYE Isabelle, CERTENAIS Fabrice, BRIAND Stéphanie, TRELLU Gwénaél, BRANQUART Delphine, TANVEZ Christelle, ABDOU Amel, LEBEL François, HERAULT Charlotte (jusqu'à 20h44).

Absents ayant donné pouvoir : POITEVIN Isabelle (a donné pouvoir à Mme DELAHAYE Isabelle), BEUX Gwénaëlle (a donné pouvoir à M. LEBEL François), HERAULT Charlotte (à partir de 20h44, a donné pouvoir à M. CERTENAIS Fabrice).

Présidente : Madame le Maire.

Secrétaire de séance : GIFFARD Jean-François.

2026-37 - Budget supplémentaire – budget principal

Rapporteur : Jean-François GIFFARD

La commune a procédé au vote du budget principal pour l'exercice 2026 par délibération du 9 février 2026.

Au regard du calendrier de vote du compte financier unique 2025, le vote du budget primitif a été effectué en procédant à une reprise anticipée des résultats comptables de l'exercice 2025.

Compte tenu de l'étude du compte financier unique 2025, dans une délibération du Conseil Municipal du 18 mai, la collectivité est tenue de présenter un budget supplémentaire dont l'objet est de reprendre, à titre définitif, les résultats comptables de l'exercice précédent.

Il convient de rappeler que le Compte Financier Unique (CFU) 2025 fait apparaître les résultats définitifs suivants:

Section de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice : 652 343,75 €
- Résultat antérieur reporté : 1 500 000 €
- Résultat cumulé : 2 152 343,75 €

Section d'investissement :

- Résultat de l'exercice : 676 057,02 €
- Résultat antérieur reporté : - 1 929 251,69 €
- Résultat cumulé : - 1 253 194,67 €

Conforme à la reprise anticipée, l'affectation définitive des résultats 2025 est la suivante :

- Affectation en réserves (compte 1068) : 652 343,75 €
- Résultat d'investissement reporté (compte 001) : - 1 253 194,67 €

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 035-213500598-20260518-202637-DE



- Résultat de fonctionnement reporté (compte 002) : 1 500 000 €

Sur la base de ces éléments, le budget supplémentaire aura pour **unique objet** de traduire budgétairement cette reprise des résultats définitifs, sans modification des crédits votés au budget primitif (délibération du 9 février) et en décision modificative n°1 (délibération du 30 mars).

Vu la Commission Unique du 4 mai 2026,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix Pour,

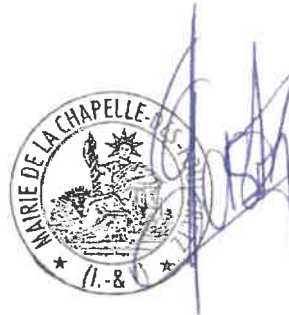
Le Conseil Municipal :

- approuve le budget supplémentaire 2026 tel que présenté, ayant pour seul objet la reprise définitive des résultats de l'exercice 2025 ;
- reprend les résultats de l'exercice 2025 tels que décrits précédemment ;
- constate que le budget supplémentaire 2026 est équilibré en section de fonctionnement à 6 693 953,00 € et en section d'investissement à 6 549 908,70 € ;
- précise que le présent budget supplémentaire ne comporte aucune ouverture de crédits nouveaux hors reprise des résultats ;
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, GIFFARD Jean-François

Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le : 29 MAI 2026

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 035-213500598-20260518-202638-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 18 mai 2026.

Date de la convocation : 12 mai 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BOUVIER Gérard, KERVRANN Maryvonne, BRODIER Lionel, DUVAL Soazig, CRESPIEN Grégory, LE TORTOREC Pierre-Yves, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, CORBEL Yann, AUFRAY Claude, BENDJAMAA Isabelle, DELAHAYE Isabelle, CERTENAIS Fabrice, BRIAND Stéphanie, TRELLU Gwénaél, BRANQUART Delphine, TANVEZ Christelle, ABDOU Amel, LEBEL François, HERAULT Charlotte (jusqu' à 20h44).

Absents ayant donné pouvoir : POITEVIN Isabelle (a donné pouvoir à Mme DELAHAYE Isabelle), BEUX Gwénaëlle (a donné pouvoir à M. LEBEL François), HERAULT Charlotte (à partir de 20h44, a donné pouvoir à M. CERTENAIS Fabrice).

Présidente : Madame le Maire.

Secrétaire de séance : GIFFARD Jean-François.

2026-38– Octroi d'une garantie sur les engagements de l'Agence France Locale

Rapporteur : Jean-François GIFFARD

La commune a adhéré, par une délibération de février 2024, à l'Agence France Locale (AFL), qui finance uniquement l'investissement local.

Une délibération annuelle sur l'octroi de garantie est nécessaire.

Il convient de rappeler que les conditions de mise en œuvre de la garantie prévoient un lien de solidarité entre l'Agence France Locale et chacun de ses membres.

Ainsi, chaque collectivité membre ne garantit pas seulement ses propres emprunts, mais participe à la garantie globale de la dette de l'AFL (cas hypothétique de difficultés majeures de l'AFL à honorer ses dettes vis-à-vis de ses créanciers).

Vu la Commission Unique du 4 mai 2026,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix Pour,

Le Conseil Municipal :

- décide que la Garantie de la commune de la Chapelle des Fougeretz est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titre émis par l'Agence France Local :
 - le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2026 est égal au montant maximal des emprunts que la commune de la Chapelle des Fougeretz est autorisée à souscrire pendant l'année ;
 - la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par la commune de la Chapelle des Fougeretz pendant l'année 2026 auprès de l'Agence France Locale, augmentée de 45 jours ;

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 035-213500598-20260518-202638-DE



- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et si la Garantie est appelée, la commune de la Chapelle des Fougeretz s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
- le nombre de Garanties octroyées par le Maire, ou son représentant, au titre de l'année 2026 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;
- autorise Madame le Maire ou son représentant, pendant l'année 2026, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la commune, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie;
- autorise Mme le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, GIFFARD Jean-François

Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le : **29 MAI 2026**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 18 mai 2026.



Date de la convocation : 12 mai 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BOUVIER Gérard, KERVRANN Maryvonne, BRODIER Lionel, DUVAL Soazig, CRESPIEN Grégory, LE TORTOREC Pierre-Yves, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, CORBEL Yann, AUFRAY Claude, BENDJAMAA Isabelle, DELAHAYE Isabelle, CERTENAIS Fabrice, BRIAND Stéphanie, TRELLU Gwénaél, BRANQUART Delphine, TANVEZ Christelle, ABDOU Amel, LEBEL François, HERAULT Charlotte (jusqu'à 20h44).

Absents ayant donné pouvoir : POITEVIN Isabelle (a donné pouvoir à Mme DELAHAYE Isabelle), BEUX Gwénaëlle (a donné pouvoir à M. LEBEL François), HERAULT Charlotte (à partir de 20h44, a donné pouvoir à M. CERTENAIS Fabrice).

Présidente : Madame le Maire.

Secrétaire de séance : GIFFARD Jean-François.

2026-39 - Médiathèque – Tarifs 2026

Rapporteur : Soazig DUVAL

Le bureau syndical du Syrenor a proposé le maintien des tarifs d'inscription 2025 aux médiathèques du réseau Syrenor pour l'année 2026.

Il est donc proposé de reconduire les tarifs actuels à l'identique, comme suit :

Réseau de Lecture publique	Rappel tarifs actuels	Proposition tarifs 2026
Individuel	7.50 €	7.50 €
Famille	12.50 €	12.50 €
Hors réseau Lecture Publique		
Individuel	11.50 €	11.50 €
Famille	16.50 €	16.50 €
Autres usagers		
Jeunes (-18 ans)	Gratuité	Gratuité
Étudiants (-25 ans)	Gratuité	Gratuité
Demandeurs d'emplois	Gratuité	Gratuité
Assistants maternelles	Gratuité	Gratuité
Nouveaux habitants du réseau	Gratuité	Gratuité
Titulaires de la carte « Sortir »	Gratuité	Gratuité
Remplacement de la carte	Gratuité	Gratuité

Vu la commission unique du 4 mai 2026,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix Pour,

Le Conseil Municipal :

- Fixe comme indiqué ci-dessus les tarifs 2026 de la médiathèque ;
- autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213500598-20260518-202639-DE

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance, GIFFARD Jean-François

Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le : **29 MAI 2026**

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 035-213500598-20260518-202640-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 18 mai 2026.

Date de la convocation : 12 mai 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BOUVIER Gérard, KERVRANN Maryvonne, BRODIER Lionel, DUVAL Soazig, CRESPIN Grégory, LE TORTOREC Pierre-Yves, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, CORBEL Yann, AUFFRAY Claude, BENDJAMAA Isabelle, DELAHAYE Isabelle, CERTENAIS Fabrice, BRIAND Stéphanie, TRELLU Gwénaél, BRANQUART Delphine, TANVEZ Christelle, ABDOU Amel, LEBEL François, HERAULT Charlotte (jusqu'à 20h44).

Absents ayant donné pouvoir : POITEVIN Isabelle (a donné pouvoir à Mme DELAHAYE Isabelle), BEUX Gwénaëlle (a donné pouvoir à M. LEBEL François), HERAULT Charlotte (à partir de 20h44, a donné pouvoir à M. CERTENAIS Fabrice).

Présidente : Madame le Maire.

Secrétaire de séance : GIFFARD Jean-François.

2026-40 – Commission communale des impôts direct (CCID) – Proposition d'une liste de membres

Rapporteur : Mme le Maire

Le code général des impôts définit la mise en place d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Le rôle de la commission est de se prononcer sur la valeur locative des propriétés bâties et non bâties, qui sert de base au calcul des quatre impôts directs.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission communale des impôts directs ainsi que celui de leurs suppléants est fixé comme suit :

- La Maire – Présidente,
- Huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants.

Les conditions à remplir pour être commissaire sont les suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'union européenne,
- être âgé de 18 ans révolus et jouir de leurs droits civils,
- être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisé avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Ces huit commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur la base d'une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal. La liste de présentation établie par le conseil municipal doit donc comporter seize (16) noms pour les commissaires titulaires et seize (16) noms pour les commissaires suppléants.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 035-213500598-20260518-202640-DE

Il est proposé d'approuver la liste des commissaires de la Commission communale des Impôts directs suivante :

Liste Principale	
Membres titulaires	Membres suppléants
Jean-François GIFFARD	Murielle DENIS
Natacha BLANC	Grégory CRESPIN
Lionel BRODIER	Soazig DUVAL
Pierre-Yves LE TORTOREC	Claude AUFFRAY
Maryvonne KERVRANN	Gérard BOUVIER
Chrystèle DENOUAL	Patrick RIHET
Christian LANGLET	Loïc FAUCHEUX
Anaïs CARDIN	Grégory GUERET

Liste complémentaire :

Liste complémentaire	
Membres titulaires	Membres suppléants
Charlotte HERAULT	Fabrice CERTENAIS
Gwénaél TRELLU	Christelle TANVEZ
Amel ABDOU	Jean Michel GUERIN
François LEBEL	Delphine BRANQUART
Yann CORBEL	Joël LANGLOIS
Jonathan DAVY	Lam BUI
Marc GUILLEMIN	Grégory DANET
Rodolphe RIGAUX	Anne Gaëlle PERNOT

Vu la Commission unique du 4 mai 2026,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix Pour,

Le Conseil Municipal :

- approuve la liste des personnes susceptibles de siéger à la Commission communale des impôts directs, telle qu'indiquée ci-dessus ;
- autorise Madame le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, GIFFARD Jean-François

Madame le Maire, Chrystèle GASTÉ



Publié le : **29 MAI 2026**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 18 mai 2026.



Date de la convocation : 12 mai 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BOUVIER Gérard, KERVRANN Maryvonne, BRODIER Lionel, DUVAL Soazig, CRESPIEN Grégory, LE TORTOREC Pierre-Yves, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, CORBEL Yann, AUFRAY Claude, BENDJAMAA Isabelle, DELAHAYE Isabelle, CERTENAIS Fabrice, BRIAND Stéphanie, TRELLU Gwénaél, BRANQUART Delphine, TANVEZ Christelle, ABDOU Amel, LEBEL François, HERAULT Charlotte (jusqu'à 20h44).

Absents ayant donné pouvoir : POITEVIN Isabelle (a donné pouvoir à Mme DELAHAYE Isabelle), BEUX Gwénaëlle (a donné pouvoir à M. LEBEL François), HERAULT Charlotte (à partir de 20h44, a donné pouvoir à M. CERTENAIS Fabrice).

Présidente : Madame le Maire.

Secrétaire de séance : GIFFARD Jean-François.

2026-41 – Commission intercommunale des impôts direct (CIID) – Proposition d'une liste de membres

Rapporteur : Mme le Maire

Le code général des impôts prévoit l'instauration d'une Commission intercommunale des Impôts Directs (CIID) dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Le rôle de la commission est de se prononcer sur la valeur locative des locaux professionnels, biens divers et établissements industriels.

La CIID est composée de onze membres, à savoir le Président de l'établissement public de coopération intercommunale ou vice-président délégué et dix membres.

Les commissaires et suppléants en nombre égal (10 titulaires et 10 suppléants) sont désignés par le Directeur départemental des Finances Publiques sur la base d'une liste de contribuables, en nombre double (20 titulaires et 20 suppléants), dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, sur proposition de ses communes membres par voie de délibération des Conseils municipaux.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière à ce que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises (CFE) soient équitablement représentées.

Par ailleurs, les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'union européenne,
- être âgé de 18 ans révolus et jouir de leurs droits civils,
- être inscrit aux rôles des impositions directes locales de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes membres,
- être familiarisé avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 035-213500598-20260518-202641-DE



Afin de constituer la CIID, chaque commune de Rennes Métropole pourra proposer au maximum trois contribuables.

**Après en avoir délibéré,
Par 27 voix Pour,**

Le Conseil Municipal :

- propose une liste de deux candidats, pour figurer sur la liste des 20 commissaires titulaires et des 20 commissaires suppléants, à établir par Rennes Métropole, en vue de la commission intercommunale des impôts directs :
 - o Mme Maryvonne KERVRANN (Taxe foncière)
 - o Mme Anaïs CARDIN (Cotisation foncière des entreprises).

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, GIFFARD Jean-François

Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le : **29 MAI 2026**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA
CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 18 mai 2026.



Date de la convocation : 12 mai 2026.

L'an deux mille vingt-six, le **18 mai à 19 heures 37**, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BOUVIER Gérard, KERVRANN Maryvonne, BRODIER Lionel, DUVAL Soazig, CRESPIEN Grégory, LE TORTOREC Pierre-Yves, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, CORBEL Yann, AUFFRAY Claude, BENDJAMAA Isabelle, DELAHAYE Isabelle, CERTENAIS Fabrice, BRIAND Stéphanie, TRELLU Gwénaél, BRANQUART Delphine, TANVEZ Christelle, ABDOU Amel, LEBEL François, HERAULT Charlotte (jusqu'à 20h44).

Absents ayant donné pouvoir : POITEVIN Isabelle (a donné pouvoir à Mme DELAHAYE Isabelle), BEUX Gwénaëlle (a donné pouvoir à M. LEBEL François), HERAULT Charlotte (à partir de 20h44, a donné pouvoir à M. CERTENAIS Fabrice).

Présidente : Madame le Maire.

Secrétaire de séance : GIFFARD Jean-François.

2026-42 -- Désignation des représentants à la Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT)

Rapporteur : Mme le Maire

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts dispose que « *Il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.* »

En vue de la création par le Conseil de Rennes Métropole de la CLECT, qui en précisera les modalités de composition, il est proposé de désigner les représentants de la Commune dans cette instance.

La candidature de Madame le Maire est proposée en tant que représentant titulaire et celle de M. Jean-François Giffard en tant que délégué suppléant.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret pour la présente délibération.

Vu la commission unique du 4 mai 2026,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix Pour,

Le Conseil Municipal :

- renonce au vote à bulletin secret pour la nomination des représentants de la commune à la CLECT ;
- désigne Madame le Maire représentante titulaire de la commune et M. Jean-François Giffard représentant suppléant à la CLECT ;
- autorise Madame le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 035-213500598-20260518-202642-DE



Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, GIFFARD Jean-François



Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le : 29 MAI 2026

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 035-213500598-20260518-202643-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 18 mai 2026.



Date de la convocation : 12 mai 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BOUVIER Gérard, KERVRANN Maryvonne, BRODIER Lionel, DUVAL Soazig, CRESPIN Grégory, LE TORTOREC Pierre-Yves, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, CORBEL Yann, AUFFRAY Claude, BENDJAMAA Isabelle, DELAHAYE Isabelle, CERTENAIS Fabrice, BRIAND Stéphanie, TRELLU Gwénaël, BRANQUART Delphine, TANVEZ Christelle, ABDOU Amel, LEBEL François, HERAULT Charlotte (jusqu'à 20h44).

Absents ayant donné pouvoir : POITEVIN Isabelle (a donné pouvoir à Mme DELAHAYE Isabelle), BEUX Gwénaëlle (a donné pouvoir à M. LEBEL François), HERAULT Charlotte (à partir de 20h44, a donné pouvoir à M. CERTENAIS Fabrice).

Présidente : Madame le Maire.

Secrétaire de séance : GIFFARD Jean-François.

2026-43 – Désignation de représentants dans des organismes extérieurs

Rapporteur : Mme le Maire

Conformément à l'article 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes.

Il est proposé de désigner les représentants de la Commune au sein des organismes suivants :

- Espace Emploi : développement local de l'emploi (association intermédiaire, chantier d'insertion, point accueil emploi) ;
- Santé Nord : association intercommunale de maintien à domicile des personnes âgées, handicapées et/ou malades du nord-ouest de rennes, service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées, handicapées et/ou malades, et promotion de toute action en faveur de ces personnes ;
- Codem/CNRO : accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées, coordination de l'action de l'établissement médico-social CLIC Noroit ;
- Les Chenus, gestionnaire de l'EHPAD "Les Trois chênes" situé à Pacé ;
- Alec : Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Rennes ;
- Audiar : Agence d'urbanisme de l'aire rennaise (organisme d'études et réflexions dédié à l'accompagnement de ses membres : la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine, plusieurs intercommunalités, les SCoT des Pays de Rennes, Fougères, Saint-Malo et Vallons de Vilaine, ainsi que les communes de la métropole rennaise) ;
- BRUDED : réseau de partage d'expériences entre collectivités (près de 280 collectivités de Bretagne et Loire-Atlantique) dans tous les champs du développement durable.

Les candidatures suivantes sont proposées :

Organisme	Titulaire	Suppléant
Espace Emploi	Mme Kervrann	Mme Denis
Santé Nord	Mme Denis	Mme Poitevin
Codem/CNRO/CLIC	Mme Denis	Mme Poitevin
Les Chenus	M. Brodier	Mme Denis
Alec	M. Trelu	M. Bouvier
AUDIAR	Mme le Maire	Mme Blanc
BRUDED	Mme Blanc	M. Bouvier

Il est également proposé de désigner comme suit les représentants de la Commune dans les associations locales ci-dessous :

- Comité de jumelage Kalchreuth:
 - o Titulaires : Mme le Maire, Mme Blanc, M. Crespin, M. Giffard, M. Brodier, M. Trelu, Mme Briand, M. Le Tortorec, Mme Poitevin ;
 - o Suppléants : M. Garny, M. Langlois, Mme Branquart, Mme Tanvez ;
- Comité de jumelage Ty Time : Mme le Maire, Mme Blanc, M. Crespin, M. Brodier ;
- Comice agricole : M. Bouvier titulaire, Mme Kervrann suppléante.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret pour la présente délibération.

Vu la commission unique du 4 mai 2026,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix Pour,

Le Conseil Municipal :

- renonce au vote à bulletin secret pour la nomination des représentants de la commune aux associations ci-dessus ;
- désigne comme présenté ci-dessus les représentants de la Commune de la Chapelle des Fougeretz ;
- autorise Madame le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, GIFFARD Jean-François

Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le : **29 MAI 2026**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 18 mai 2026.



Date de la convocation : 12 mai 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BOUVIER Gérard, KERVANN Maryvonne, BRODIER Lionel, DUVAL Soazig, CRESPIEN Grégory, LE TORTOREC Pierre-Yves, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, CORBEL Yann, AUFRAY Claude, BENDJAMAA Isabelle, DELAHAYE Isabelle, CERTENAIS Fabrice, BRIAND Stéphanie, TRELLE Gwénaél, BRANQUART Delphine, TANVEZ Christelle, ABDOU Amel, LEBEL François, HERAULT Charlotte (jusqu'à 20h44).

Absents ayant donné pouvoir : POITEVIN Isabelle (a donné pouvoir à Mme DELAHAYE Isabelle), BEUX Gwénaëlle (a donné pouvoir à M. LEBEL François), HERAULT Charlotte (à partir de 20h44, a donné pouvoir à M. CERTENAIS Fabrice).

Présidente : Madame le Maire.

Secrétaire de séance : GIFFARD Jean-François.

2026-44 - Désignation du représentant au Syndicat Intercommunal du Golf de l'Agglomération Rennaise (SIGAR)

Rapporteur : Mme le Maire

La Commune est membre du Syndicat Intercommunal du Golf de l'Agglomération Rennaise (SIGAR), qui est composé de 4 membres : Saint-Jacques de la Lande, l'Hermitage, la Chapelle-des-Fougeretz, Rennes.

Il est propriétaire du golf public de Rennes Saint-Jacques qui porte notamment sur un parcours de 18 trous, un parcours de 9 trous, un parcours compact, un practice, un putting green, etc.

Les statuts prévoient que chaque commune membre hors Rennes dispose d'un délégué au comité syndical, il convient donc de désigner le représentant de la Chapelle des Fougeretz.

La candidature de Monsieur Joël Langlois est proposée.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret pour la présente délibération.

Vu la commission unique du 4 mai 2026,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix Pour,

Le Conseil Municipal :

- renonce au vote à bulletin secret pour la nomination des délégués de la commune au comité syndical du SIGAR ;
- désigne Monsieur Joël Langlois délégué au Syndicat Intercommunal du Golf de l'Agglomération Rennaise (SIGAR) ;
- autorise Madame le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 035-213500598-20260518-202644-DE



Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, GIFFARD Jean-François



Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le : **29 MAI 2026**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA
CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 18 mai 2026.



Date de la convocation : 12 mai 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BOUVIER Gérard, KERVRANN Maryvonne, BRODIER Lionel, DUVAL Soazig, CRESPIEN Grégory, LE TORTOREC Pierre-Yves, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, CORBEL Yann, AUFFRAY Claude, BENDJAMAA Isabelle, DELAHAYE Isabelle, CERTENAIS Fabrice, BRIAND Stéphanie, TRELLU Gwénaél, BRANQUART Delphine, TANVEZ Christelle, ABDOU Amel, LEBEL François, HERAULT Charlotte (jusqu'à 20h44).

Absents ayant donné pouvoir : POITEVIN Isabelle (a donné pouvoir à Mme DELAHAYE Isabelle), BEUX Gwénaëlle (a donné pouvoir à M. LEBEL François), HERAULT Charlotte (à partir de 20h44, a donné pouvoir à M. CERTENAIS Fabrice).

Présidente : Madame le Maire.

Secrétaire de séance : GIFFARD Jean-François.

2026-45 - Tarifs des mini-camps et grande sortie

Rapporteur : Murielle Denis

Lors de l'été 2026, les accueils de loisirs proposeront, en supplément des animations organisées sur sites, les activités suivantes :

- Une grande sortie au Parc Astérix avec transport en car ;
- Des mini-camps de 4 jours : 2 mini-camps en juillet et un mini-camp au mois d'août.

En juillet : un mini-camp loisirs à Rennes sur la base de loisirs des Gayeulles et un mini-camp avec activité équestre au poney club du Bel Air à Montreuil-Le-Gast.

En août : un mini-camp avec activité équestre au poney club de la Ruée vers l'air à Guignen.

Comme chaque année, ces sorties font l'objet d'une tarification spécifique qu'il convient de fixer. Il est proposé de se baser sur les tarifs de 2025 et d'y appliquer le taux d'inflation 2025 soit 0,9%.

Vu la Commission unique du 4 mai 2026,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix Pour,

Le Conseil Municipal :

- actualise à compter du 1^{er} juillet 2026 les tarifs des mini-camps et de la grande sortie comme suit :

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 035-213500598-20260518-202645-DE

Tarifs 2026 Commune pour les familles chapelloises

Tranches	Mini-camps		Sortie parc Astérix
	Camps poney	Camp Gayeulles	
1	106,00 €	86,00 €	27,00 €
2	127,00 €	107,00 €	32,00 €
3	138,00 €	118,00 €	34,00 €
4	148,00 €	128,00 €	37,00 €
5	159,00 €	139,00 €	39,00 €
6	202,00 €	182,00 €	49,00 €
7	228,00 €	198,00 €	56,00 €
8	239,00 €	219,00 €	58,00 €
9	260,00 €	240,00 €	61,00 €

Tarifs non CAF: + 24,80€ par mini-camps et + 6,20€ pour la sortie

Tarifs Hors commune pour les familles non chapelloises

Tranches	Mini-camps		Sortie parc Astérix
	Camps poney	Camp Gayeulles	
1	159,00 €	129,00 €	40,50 €
2	190,50 €	160,50 €	48,00 €
3	207,00 €	177,00 €	51,00 €
4	222,00 €	192,00 €	55,50 €
5	238,50 €	208,50 €	58,50 €
6	303,00 €	273,00 €	73,50 €
7	342,00 €	297,00 €	84,00 €
8	358,50 €	328,50 €	87,00 €
9	390,00 €	360,00 €	91,50 €

Tarifs non CAF: + 24,80€ par mini-camps et + 6,20€ pour la sortie

- autorise Madame le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, GIFFARD Jean-François

Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le : 29 MAI 2026

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 035-213500598-20260518-202646-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 18 mai 2026.

Date de la convocation : 12 mai 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BOUVIER Gérard, KERVRANN Maryvonne, BRODIER Lionel, DUVAL Soazig, CRESPIN Grégory, LE TORTOREC Pierre-Yves, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, CORBEL Yann, AUFFRAY Claude, BENDJAMAA Isabelle, DELAHAYE Isabelle, CERTENAIS Fabrice, BRIAND Stéphanie, TRELLU Gwénaél, BRANQUART Delphine, TANVEZ Christelle, ABDOU Amel, LEBEL François, HERAULT Charlotte (jusqu'à 20h44).

Absents ayant donné pouvoir : POITEVIN Isabelle (a donné pouvoir à Mme DELAHAYE Isabelle), BEUX Gwénaëlle (a donné pouvoir à M. LEBEL François), HERAULT Charlotte (à partir de 20h44, a donné pouvoir à M. CERTENAIS Fabrice).

Présidente : Madame le Maire.

Secrétaire de séance : GIFFARD Jean-François.

2026-46 - Renouvellement adhésion au Service Commun d'Achat (SCA)

Rapporteur : Maryvonne Kervrann

Le restaurant municipal assure la confection des repas en régie avec une équipe d'agents communaux.

Depuis janvier 2025, l'achat des denrées brutes, qui était précédemment assuré par un prestataire extérieur, est également réalisé en régie, suite à l'adhésion au Service Commun d'Achat, centrale de référencement basée à Lamballe, adhésion approuvée par la délibération n°2024-53, du conseil municipal.

L'ensemble de la restauration collective est donc désormais assuré en régie à 100%.

L'association SCA est une centrale de référencement. Ses adhérents lui confient par mandat la réalisation des opérations administratives et ainsi externalisent le travail de passation et d'exécution d'un ou plusieurs marchés publics de fournitures et de services, pour leurs besoins en denrées alimentaires, denrées non alimentaires et services divers.

L'intérêt pour la commune est de deux ordres : le gain de temps dans les procédures de passation des marchés et un gain financier potentiel, grâce aux négociations réalisées par SCA.

La convention de mandat conclue pour 2 années arrive à son terme. Elle portait sur 2 types de prestations :

1. Une prestation de référencement ; cette prestation ne donne lieu à aucune rémunération mais l'adhérent s'engage à verser au SCA des frais d'offres de service à hauteur de 150 € ainsi qu'une cotisation de 10 € en contrepartie de laquelle, il accédera au catalogue fournisseurs ;
2. Une prestation de service d'intermédiaire consistant à mettre en œuvre, pour le compte de la commune, la passation et l'exécution d'un ou plusieurs marchés de fournitures et de services. Cela comprend les prestations de rédaction de l'avis de marché, l'élaboration des documents de consultation, la réception et l'analyse des offres, le cas échéant, la négociation avec les fournisseurs, la synthèse des offres, l'assistance pour toute question administrative à l'attribution et à l'exécution des marchés. Le SCA ne percevra pas de rémunération directe de la commune pour cette prestation, mais recevra de la part du fournisseur désigné à l'issue de la procédure passation 1,7 % sur le chiffre d'affaires HT généré par ses commandes.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 035-213500598-20260518-202646-DE



Pour l'exécution de sa prestation en tant que mandataire, le SCA s'engage à mettre en œuvre les procédures de passation de marchés de fournitures et de services conformément aux règles de la commande publique en vigueur. Toutefois, le SCA ne se substitue pas à la commune qui reste signataire des marchés.

Le dispositif apportant satisfaction, il est proposé de renouveler l'adhésion, à nouveau pour 2 années.

Vu la Commission unique du 4 mai 2026,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix Pour,

Le Conseil Municipal :

- approuve le renouvellement de l'adhésion au Service Commun d'Achat pour 2 années aux conditions exposées ci-dessus ;
- autorise Madame Le Maire à signer la convention de mandat avec le SCA et tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, GIFFARD Jean-François

Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le : **29 MAI 2026**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 18 mai 2026.



Date de la convocation : 12 mai 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BOUVIER Gérard, KERVRANN Maryvonne, BRODIER Lionel, DUVAL Soazig, CRESPIEN Grégory, LE TORTOREC Pierre-Yves, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, CORBEL Yann, AUFFRAY Claude, BENDJAMAA Isabelle, DELAHAYE Isabelle, CERTENAIS Fabrice, BRIAND Stéphanie, TRELLU Gwénaél, BRANQUART Delphine, TANVEZ Christelle, ABDOU Amel, LEBEL François, HERAULT Charlotte (jusqu'à 20h44).

Absents ayant donné pouvoir : POITEVIN Isabelle (a donné pouvoir à Mme DELAHAYE Isabelle), BEUX Gwénaëlle (a donné pouvoir à M. LEBEL François), HERAULT Charlotte (à partir de 20h44, a donné pouvoir à M. CERTENAIS Fabrice).

Présidente : Madame le Maire.

Secrétaire de séance : GIFFARD Jean-François.

2026-47 - Renouvellement de la convention du dispositif « SORTIR ! »

Rapporteur : Murielle DENIS

Le dispositif SORTIR! a été initié dans le cadre de la politique de la ville. C'est un outil d'animation du vivre ensemble, conçu pour rompre l'isolement et renforcer le lien social en favorisant l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs des publics qui en sont les plus éloignés.

L'Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale (APRAS) gère, anime et coordonne le dispositif. Une convention entre l'APRAS, Rennes Métropole et la Commune a été mise en place en 2014. Elle fixe le cadre de la coopération et des interventions communes ou concertées, la méthodologie et le déroulé, les modalités financières et les engagements des différentes parties.

Au 31 décembre 2025, le dispositif « SORTIR ! » comptait 40 communes adhérentes au sein de la métropole.

Pendant l'année 2025, il a été activé par 213 utilisateurs chapellois, leur permettant de bénéficier de 308 activités au total, dont 67 activités régulières et 241 activités ponctuelles (équivalent à l'année 2024).

Afin de permettre la poursuite du dispositif sur notre commune, comme pour les années précédentes, un avenant à la convention initiale a été préparé au titre de l'année 2026 dont l'objet est :

- d'amender l'article 2 portant sur les modalités financières, par la fixation du montant prévisionnel 2026 de contribution de la Commune, à 4 400 € (identique au montant prévisionnel 2025). La contribution de Rennes Métropole est également actualisée avec un montant prévisionnel fixé à 1 100 € (identique également au montant prévisionnel 2025) ;
- d'amender l'article 5 portant sur la durée, afin de permettre la prolongation du dispositif sur la Commune du 1er janvier au 31 décembre 2026.

La contribution réelle de la Commune s'est élevée à 4 038,76 € au titre de l'année 2025. C'est sur la base de cette somme réelle que l'APRAS procédera à la facturation de la contribution 2026 (facturation réalisée en N+1).

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 035-213500598-20260518-202647-DE



Vu la commission unique du 4 mai 2026,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix Pour,

Le Conseil Municipal :

- valide les termes de l'avenant à la convention relative à la poursuite du dispositif « SORTIR ! » dans la commune de La Chapelle-des-Fougeretz ;
- autorise Madame le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document y afférent.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, GIFFARD Jean-François

Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le : **29 MAI 2026**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 18 mai 2026.



Date de la convocation : 12 mai 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BOUVIER Gérard, KERVRANN Maryvonne, BRODIER Lionel, DUVAL Soazig, CRESPIEN Grégory, LE TORTOREC Pierre-Yves, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, CORBEL Yann, AUFFRAY Claude, BENDJAMAA Isabelle, DELAHAYE Isabelle, CERTENAIS Fabrice, BRIAND Stéphanie, TRELLU Gwénaél, BRANQUART Delphine, TANVEZ Christelle, ABDOU Amel, LEBEL François, HERAULT Charlotte (jusqu'à 20h44).

Absents ayant donné pouvoir : POITEVIN Isabelle (a donné pouvoir à Mme DELAHAYE Isabelle), BEUX Gwénaëlle (a donné pouvoir à M. LEBEL François), HERAULT Charlotte (à partir de 20h44, a donné pouvoir à M. CERTENAIS Fabrice).

Présidente : Madame le Maire.

Secrétaire de séance : GIFFARD Jean-François.

2026-48 - Désignation modificative des représentants dans les commissions du SYRENOR

Rapporteur : Mme le Maire

Par délibération n°2026-24 du 30 mars 2026, ont été désignés les délégués de la commune au sein des commissions du Syrenor.

Or, depuis, le comité syndical de ce dernier a apporté des modifications à l'organisation des commissions.

Elles sont désormais au nombre de 6 au lieu de 10 : les commissions « Finances » et « Point accueil emploi » ont été fusionnées en une seule et plusieurs commissions ont été supprimées : commission « Études secteur Transition écologique », communication et information et commission « Attribution des places dans les structures de Petite Enfance.

Aussi, il est nécessaire de modifier en conséquence la liste des représentants de la commune.

Vu la commission unique du 4 mai 2026,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix Pour,

Le Conseil Municipal :

- désigne comme suit les délégués au sein des commissions du Syrenor

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 035-213500598-20260518-202648-DE

Commissions relatives aux compétences obligatoires	
Titulaires	Suppléants
Commission « Finances Point Accueil Emploi »	
- M. Giffard - Mme Kervrann	- M. Corbel - Mme Hérault
Commission « Ressources humaines »	
- Mme Blanc - Mme Bendjamaa	- Mme Denis - Mme Branquart
Commissions relatives aux compétences optionnelles	
Titulaires	Suppléants
Commission « Action sociale »	
- Mme Denis - Mme Beux	- M. Certenais - Mme Bendjamaa
Commission « Enseignement culturel »	
- Mme Duval - M. Le Tortorec	- Mme Hérault - M. Guérin
Commission « Lecture publique »	
- M. Certenais - Mme Duval	- M. Crespin - Mme Briand
Commission « Matériel intercommunal »	
- M. Bouvier - M. Trelu	- M. Brodier - M. Garny

- autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui annule et remplace la délibération n°2026-24 du 30 mars 2026.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, GIFFARD Jean-François

Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le : **29 MAI 2026**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 18 mai 2026.



Date de la convocation : 12 mai 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BOUVIER Gérard, KERVRANN Maryvonne, BRODIER Lionel, DUVAL Soazig, CRESPIEN Grégory, LE TORTOREC Pierre-Yves, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, CORBEL Yann, AUFRAY Claude, BENDJAMAA Isabelle, DELAHAYE Isabelle, CERTENAIS Fabrice, BRIAND Stéphanie, TRELLU Gwénaél, BRANQUART Delphine, TANVEZ Christelle, ABDOU Amel, LEBEL François, HERAULT Charlotte (jusqu'à 20h44).

Absents ayant donné pouvoir : POITEVIN Isabelle (a donné pouvoir à Mme DELAHAYE Isabelle), BEUX Gwénaëlle (a donné pouvoir à M. LEBEL François), HERAULT Charlotte (à partir de 20h44, a donné pouvoir à M. CERTENAIS Fabrice).

Présidente : Madame le Maire.

Secrétaire de séance : GIFFARD Jean-François.

2026-49 – Délégation du Conseil Municipal à Mme le Maire – Droit de préemption

Rapporteur : Natacha BLANC

En vertu de la délégation qui a été conférée par le conseil municipal à Mme le Maire en matière d'exercice du droit de préemption urbain, l'assemblée est informée des décisions listées ci-après.

Adresse	Référence cadastrale	Nature du bien	Surface terrain (m ²)	Acheteur	Date non-préemption
3 rue de la Rabine	AD 70	Bâti	512	Particulier	29/01/2026
19 Allée de la Lucarne	AD 91	Bâti	395	Particulier	29/01/2026
37 Mail de la Viennois	AI 209	Bâti	398	Particulier	04/02/2026
1 rue du Clos Luzan	AH 39	Bâti	486	Particulier	09/02/2026
22 le Petit Izé	AL 157 - AL 158	Bâti	1044	Particulier	13/03/2026
le Petit Izé	AL 156	Non Bâti	9	Particulier	13/03/2026
le Petit Izé	AL 158	Non Bâti	15	Particulier	13/03/2026
30 rue du Petit Marais	AM 349	Non Bâti	389	Particulier	26/03/2026
7 rue Pierre Marie Pautonnier	AE 257	Bâti	421	Particulier	26/03/2026
18 rue des Carlets	AE 265	Bâti	719	Particulier	26/03/2026
12 rue du Clos Paturon	AD 20	Bâti	634	Particulier	26/03/2026

Vu la commission unique du 4 mai 2026,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix Pour,

Le Conseil Municipal :

- prend acte des décisions présentées dans le présent rapport.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, GIFFARD Jean-François



Madame le Maire, Christèle GASTÉ

Publié le : 29 MAI 2026

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213500598-20260518-202650-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA
CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 18 mai 2026.



Date de la convocation : 12 mai 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BOUVIER Gérard, KERVRANN Maryvonne, BRODIER Lionel, DUVAL Soazig, CRESPIN Grégory, LE TORTOREC Pierre-Yves, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, CORBEL Yann, AUFRAY Claude, BENDJAMAA Isabelle, DELAHAYE Isabelle, CERTENAIS Fabrice, BRIAND Stéphanie, TRELLU Gwénaél, BRANQUART Delphine, TANVEZ Christelle, ABDOU Amel, LEBEL François, HERAULT Charlotte (jusqu'à 20h44).

Absents ayant donné pouvoir : POITEVIN Isabelle (a donné pouvoir à Mme DELAHAYE Isabelle), BEUX Gwénaëlle (a donné pouvoir à M. LEBEL François), HERAULT Charlotte (à partir de 20h44, a donné pouvoir à M. CERTENAIS Fabrice).

Présidente : Madame le Maire.

Secrétaire de séance : GIFFARD Jean-François.

2026-50 - Délégation du Conseil Municipal à Mme le Maire – Concessions de cimetière

Rapporteur : Lionel BRODIER

En vertu de la délégation qui a été conférée par le Conseil Municipal à Mme le Maire en matière de concessions de cimetière, l'assemblée est informée des décisions prises par cette dernière, listées ci-après.

Date de l'acte	N° d'acte	Nature	Emplacement	Durée
04/04/2026	538	Caveau	G150	50 ans

Vu la commission unique du 4 mai 2026,

**Après en avoir délibéré,
Par 27 voix Pour,**

Le Conseil Municipal :

- prend acte des décisions présentées dans le présent rapport.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, GIFFARD Jean-François

Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le : 29 MAI 2026

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 035-213500598-20260518-202651-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 18 mai 2026.

Date de la convocation : 12 mai 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BOUVIER Gérard, KERVRANN Maryvonne, BRODIER Lionel, DUVAL Soazig, CRESPIN Grégory, LE TORTOREC Pierre-Yves, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, CORBEL Yann, AUFFRAY Claude, BENDJAMAA Isabelle, DELAHAYE Isabelle, CERTENAIS Fabrice, BRIAND Stéphanie, TRELLU Gwénaëll, BRANQUART Delphine, TANVEZ Christelle, ABDOU Amel, LEBEL François, HERAULT Charlotte (jusqu'à 20h44).

Absents ayant donné pouvoir : POITEVIN Isabelle (a donné pouvoir à Mme DELAHAYE Isabelle), BEUX Gwénaëlle (a donné pouvoir à M. LEBEL François), HERAULT Charlotte (à partir de 20h44, a donné pouvoir à M. CERTENAIS Fabrice).

Présidente : Madame le Maire.

Secrétaire de séance : GIFFARD Jean-François.

2026-51 – Délégation du Conseil Municipal à Mme le Maire – Commande Publique

Rapporteur : Jean-François GIFFARD

En vertu de la délégation qui a été conférée par le Conseil Municipal à Mme le Maire en matière de commande publique, l'assemblée est informée des décisions prises, listées ci-après.

1) Notification d'un marché de maîtrise d'œuvre – Extension du Groupe Scolaire

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE			
Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date de notification
Marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du Groupe Scolaire	Groupement de maîtrise d'œuvre représenté par: ATELIER MIMA (mandataire) 5 passage Douard 44 000 NANTES	432 261,00 €	25/02/2026

2) Marché à procédure adaptée (MAPA) de travaux de réhabilitation de la salle des raquettes

Décision du 14 avril 2026 : déclaration sans suite pour cause d'infructuosité (lots n°3 et n°5 infructueux par absence d'offres reçues).

Vu la commission unique du 4 mai 2026,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix Pour,

Le Conseil Municipal :

- prend acte des décisions présentées dans le présent rapport.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, GIFFARD Jean-François



Madame le Maire, Christèle GASTÉ